

Document d'informations clés –

Options normalisées sur actions (position courte sur options d'achat)

Objet

Le présent document contient des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document de commercialisation. Ces informations sont exigées par la loi afin de vous aider à comprendre la nature de ce produit et les risques, coûts et gains et pertes potentiels qui y sont associés et à le comparer avec d'autres produits. Le présent document est exclusivement en français et toute traduction de celui-ci dans une autre langue est interdite.

Produit

Options américaines normalisées sur actions. La Chambre de compensation d'options (« CCO ») met à disposition le présent document en vertu du Règlement (UE) n° 1286/2014 sur les options normalisées sur actions (soit « options cotées »). Les options normalisées sur actions sont cotées et négociées sur les marchés d'options américains enregistrés auprès de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (« SEC ») et sont émises, compensées et réglées par la CCO, une chambre de compensation enregistrée auprès de la SEC. Pour de plus amples informations, y compris les coordonnées des marchés d'options américains, les investisseurs peuvent consulter le site Web de la CCO à l'adresse www.theocc.com ou contacter la division des Services aux investisseurs de la CCO en appelant le 1 888 678 4667. Mis à jour : 9 novembre 2018.

Avertissement. **Vous vous apprêtez à acheter un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.** Les investisseurs ne devraient pas négocier des options normalisées sur actions tant qu'ils n'auront pas lu et compris le présent document et le document d'information sur les risques connexes soumis à la SEC intitulé Caractéristiques des Options normalisées et risques y afférents, également connu comme le document d'information sur les options (« DIO »). Les informations contenues aux présentes doivent être interprétées de manière compatible avec le DIO, <https://www.theocc.com/components/docs/riskstoc.pdf>.

Qu'est-ce que ce produit ?

Type

Une option normalisée sur actions confère le droit d'acheter ou de vendre un nombre précis d'un titre de participation sous-jacent (ou d'une valeur spécifique) à un prix fixe (le « prix d'exercice ») en exerçant l'option avant sa date d'échéance spécifiée. L'exposition au titre de participation sous-jacent est donc indirecte, car la valeur de l'option est établie à partir de celle du titre sous-jacent. Les dates d'échéance des options sur actions varient. La CCO ne peut pas résilier l'option de manière unilatérale. Dans certaines circonstances exceptionnelles dans lesquelles les conditions d'une option sont jugées clairement erronées, la bourse sur laquelle votre transaction est exécutée peut résilier unilatéralement l'option dans un certain délai après son exécution. Dans certains cas, une mesure opérationnelle concernant le titre de participation sous-jacent peut entraîner une modification des conditions de l'option conformément aux règles de la CCO, qui peuvent être différentes de la méthodologie appliquée sur les marchés d'options européens.

Objectifs

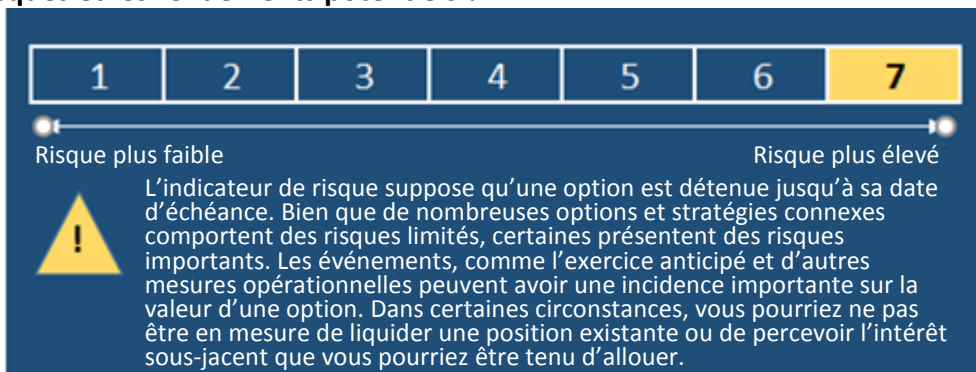
Le porteur de l'option (l'acheteur) est la personne qui achète le droit conféré par l'option et verse au souscripteur (vendeur) un montant non remboursable appelé la « prime ». Le souscripteur de l'option est tenu - si et quand un exercice lui est attribué - de se conformer aux conditions visant à acheter ou à vendre le titre de participation sous-jacent au prix d'exercice. Une option qui confère au porteur un droit d'achat est une option d'achat et une option qui confère au porteur un droit de vente est une option de vente. Une option de type américain peut être exercée par un porteur à tout moment avant son expiration, tandis qu'une option de type européen ne peut être exercée que pendant une période spécifique avant son expiration (*par ex.*, la date d'échéance). Les options normalisées sur actions sont généralement réglées physiquement, mais peuvent également être réglées en espèces. Le règlement physique confère au porteur le droit de prendre (option d'achat) ou d'effectuer (option de vente) la livraison physique du titre de participation sous-jacent à l'exercice. En cas de règlement en espèces, un porteur est habilité à recevoir un paiement en espèces si une valeur déterminée du titre sous-jacent au moment de l'exercice excède (option d'achat) ou est inférieure (option de vente) au prix d'exercice. Les facteurs influant sur la valeur d'une option comprennent le prix d'exercice, la durée résiduelle jusqu'à sa date d'échéance, la valeur du titre sous-jacent et sa sensibilité aux fluctuations de prix (volatilité).

Investisseur particulier visé

Ce produit n'est pas conçu pour un type d'investisseur spécifique ou pour atteindre un objectif d'investissement spécifique ou pour mettre en œuvre une stratégie d'investissement spécifique. Il ne convient pas à tous les investisseurs et est destiné uniquement à ceux ayant une connaissance approfondie du produit et capables de supporter les pertes potentielles associées à celui-ci et à la stratégie d'investissement connexe. Si vous souhaitez savoir si ce produit vous convient, vous pouvez contacter votre courtier ou votre conseiller en investissements.

Quels sont les risques et les rendements potentiels ?

Indicateur de risque

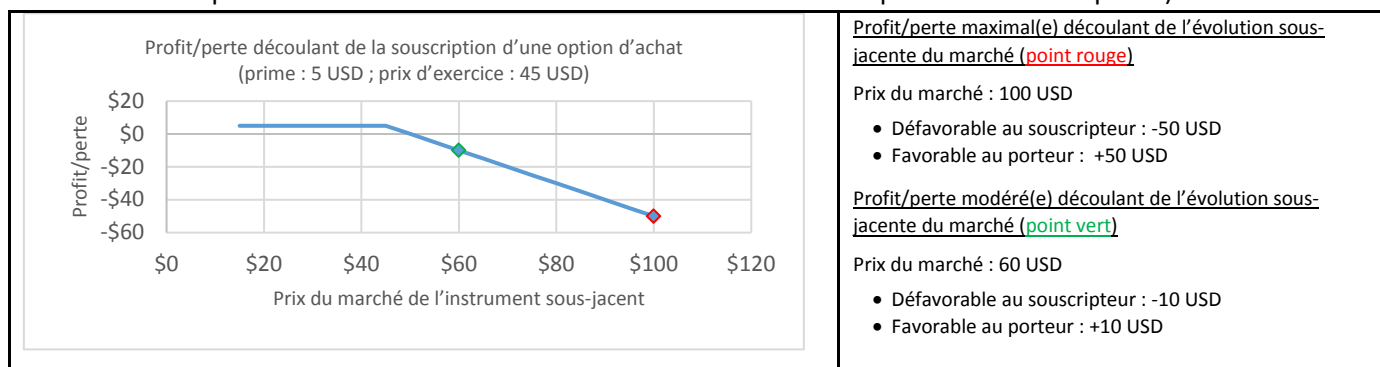


L'indicateur synthétique de risque est un guide quant au niveau de risque que présente ce produit par rapport aux autres produits. Il démontre la mesure dans laquelle le produit perdra de la valeur en raison des fluctuations des marchés ou de notre incapacité de vous payer. Nous avons accordé à ce produit une notation de 7 sur 7, soit le niveau de risque le plus élevé et évalué les pertes potentielles découlant d'un rendement futur à un niveau élevé. Ce produit ne comporte aucune protection contre le rendement futur du marché, ce qui implique que vous pouvez perdre la totalité ou une partie de votre investissement.

Le profil de risque/rendement des porteurs et souscripteurs dépend des conditions de l'option, mais peut comporter les éléments suivants :

- Un souscripteur d'options peut être tenu de s'acquitter de l'obligation d'acheter ou de vendre l'intérêt sous-jacent à tout moment auquel l'option peut être exercée en raison du type auquel elle appartient. Un souscripteur d'options d'achat qui ne détient pas le titre de participation sous-jacent (option d'achat découverte) supporte le risque d'une perte potentiellement illimitée lorsque le montant de l'intérêt sous-jacent augmente. Un souscripteur d'options de vente supporte le risque d'une perte correspondant à l'écart entre le prix d'exercice de ladite option et zéro si le prix du titre de participation sous-jacent chute à zéro. Les souscripteurs de ces options d'achat et de vente découvertes sont obligés de déposer une marge (décrites ci-dessous) auprès de leur courtier, ce qui crée un risque supplémentaire.
- Si un marché d'options américain sur lequel seules les options sont négociées n'est plus disponible, les investisseurs dans ces options ne pourront pas conclure des opérations de liquidation. De plus, il se pourrait que les prix des options n'affichent aucune corrélation habituelle ou prévue avec les valeurs des intérêts sous-jacents ou connexes.
- Si le titre de participation sous-jacent à une option exercée qui est réglée physiquement n'est pas disponible, les règles de la CCO peuvent exiger une autre forme de règlement, comme un règlement en espèces.
- La législation fiscale de l'État membre d'origine de l'investisseur peut avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.
- **Soyez conscient du risque de change. Tout paiement en espèces associé à la négociation ou à l'exercice des options sera effectué en dollars américains et, par conséquent, les rendements des investissements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux de change. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Scénarios de rendement (les exemples n'incluent pas les montants des commissions, les taxes et autres coûts de transaction susceptibles d'influer sur la valeur d'une transaction et d'une position sur une option.)



Le graphique démontre le comportement de votre investissement. Vous pouvez le comparer aux graphiques de rentabilité des autres instruments dérivés. Le graphique présente une série de résultats possibles et ne constitue pas une indication exacte du rendement que vous pouvez recevoir. Ce que vous recevrez varie en fonction de l'évolution de la valeur de l'instrument sous-jacent au fil du temps. Pour deux valeurs de l'instrument sous-jacent, le graphique indique le montant du profit ou de la perte sur le produit. L'axe horizontal montre les valeurs possibles de l'instrument sous-jacent et l'axe vertical indique le profit ou la perte de l'option. Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure toutes les commissions que vous versez à votre

conseiller ou distributeur et ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, ce qui peut également influencer le montant du rendement que vous recevez.

Qu'advient-il si la CCO est incapable d'effectuer un paiement ?

En vertu des règles de la CCO, les rendements de toutes les options sont gérés par la CCO et un groupe de sociétés de courtage appelé « membres de la chambre de compensation », qui inscrivent les positions de leurs clients à leurs comptes CCO. Les membres de la chambre de compensation doivent satisfaire aux exigences financières de la CCO en matière de participation et doivent fournir des garanties pour les positions des souscripteurs d'options qu'ils gèrent. La société de courtage d'un souscripteur peut exiger de l'investisseur des garanties connexes liées aux positions, comme décrites ci-dessous. Grâce à un processus de novation juridique, la CCO devient l'acheteur pour chaque membre vendeur de la chambre de compensation et le vendeur pour chaque membre acheteur de la chambre de compensation. Ce système a pour but d'optimiser le rendement des options et de gérer le risque de contrepartie et de faciliter le règlement des opérations sur options au cas où un membre de la chambre de compensation manquerait à ses obligations. Cependant, il existe toujours un risque que la CCO ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour s'acquitter des obligations et vous pourriez subir une perte jusqu'à concurrence de tout montant qui vous est dû.

Quels sont les coûts ?

Les coûts globaux des options normalisées sur actions dépendent de plusieurs facteurs. La prime d'une option est le coût payé par le porteur au souscripteur. Les facteurs ayant une incidence importante sur la prime comprennent, sans toutefois s'y limiter, la valeur de l'action sous-jacente, la durée résiduelle jusqu'à la date d'échéance de l'option et le prix d'exercice. L'investissement dans des options implique des coûts supplémentaires qui incluent des considérations fiscales, des coûts de transaction et des exigences de marge qui peuvent influencer fortement sur le résultat. Les coûts de transaction se composent principalement de commissions (imposées dans les opérations initiales, de liquidation, d'exercice et de cession), mais peuvent également comprendre la marge et les intérêts. La marge désigne les actifs devant être déposés par un souscripteur auprès de sa société de courtage en garantie de l'obligation, selon le cas, d'acheter ou de vendre l'intérêt sous-jacent ou de verser la valeur du règlement du différentiel de prix. Si une option est exercée et cédée, un souscripteur peut encourir des frais supplémentaires. Les conseillers, distributeurs ou toute autre personne prodiguant des conseils sur des options ou assurant la vente de celles-ci fourniront des informations décrivant les coûts de distribution qui ne sont pas déjà inclus dans cette section afin de permettre à l'investisseur de comprendre l'effet cumulatif des coûts totaux sur le rendement.

Coûts au fil du temps et composition des coûts

Coûts	Prime	Commission	Marge	Taxes
Montant	Varie - déterminée par l'acheteur et le vendeur lors de l'exécution d'une transaction	Varie – déterminée par une société de courtage individuelle	Varie - les exigences de marge sont sujettes à modification et peuvent varier d'une société de courtage à une autre.	Dépend de la situation fiscale de l'investisseur individuel
Fréquence	Initiale (par transaction - initiale (entrée) ou liquidation (sortie))	Initiale (par transaction)	Récurrente pendant que la position sur option est détenue	Récurrente

Quelle est la période durant laquelle je dois le détenir et puis-je sortir d'une transaction plus tôt (puis-je retirer de l'argent plus tôt ?)

Période de détention recommandée : aucune. La décision d'exercer une option est une décision d'investissement majeure pour le porteur, tout comme la décision des porteurs et des souscripteurs d'options de liquider une position existante sur option avant qu'elle n'expire ou qu'elle ne soit exercée et cédée par voie d'une opération de liquidation. Par conséquent, il revient exclusivement aux investisseurs de déterminer s'ils doivent exercer leurs contrats d'option et, le cas échéant, le moment auquel ils doivent le faire et s'ils doivent liquider une position existante sur une option. Les investisseurs qui liquident une position existante sur option renoncent à tout résultat ultérieur associé à la position. Toutes les options comportent une date d'échéance à l'issue de laquelle l'option n'aura aucune valeur et cessera d'exister. Les porteurs d'options de type américain qui souhaitent exercer lesdites options avant la date d'échéance peuvent le faire en donnant des instructions d'exercice à leur courtier, conformément au processus de celui-ci.

Comment déposer une plainte ?

Les investisseurs peuvent contacter la CCO à l'adresse investorservices@theocc.com. Les investisseurs peuvent également déposer une plainte auprès de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (« FINRA ») (<http://www.finra.org/investors/investor-complaint-center>) ou de la SEC (<https://www.sec.gov/oiea/Complaint.html>).

Centre de plaintes des investisseurs de la FINRA
9509 Key West Avenue
Rockville, MD 20850-3329
Tél. : (240) 386-HELP (4357)
Télé. : (866) 397-3290

Commission des valeurs mobilières des États-Unis
Bureau de l'éducation et de la défense des droits des investisseurs
100 F Street, N.E.
Washington, DC 20549-0213
Télé. : (202) 772-9295